

CEN
—1828—

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Rapport de gestion 2022



Régionale et fière de l'être



SOMMAIRE

- 2 Au service de sa clientèle depuis 1828
- 3 La Caisse d'Épargne en bref en 2022
- 4 Message de la CEN
- 6 Chiffres clés de l'exercice 2022
- 9 Gouvernance d'entreprise
- 18 Bilans
- 20 Compte de résultat
- 22 État des capitaux propres
- 26 Annexe aux comptes annuels
- 46 Rapport de révision
- 49 Devoirs de publication
en lien avec les fonds propres et les liquidités
- 50 Rencontre avec Flavie Capozzi
- 52 Soutien aux manifestations et sociétés locales

Caisse d'Épargne de Nyon
Société coopérative

Membre de l'Association suisse
des banquiers

Rue St-Jean 11 - 1260 Nyon
Tél. 022 994 77 77
Fax 022 994 77 75
E-mail info@cen.ch
www.cen.ch

Au service de sa clientèle depuis 1828

- 2022** Abandon du taux négatif par la BNS
Nouveau bancomat à Begnins
- 2021** Année Covid-19
Nouveau bancomat à Nyon, quartier de Rive
- 2020** Année Covid-19
Nouveau bancomat à Arzier
- 2019** Jacques Ansermet est nommé Président
- 2018** La Caisse d'Épargne de Nyon fête ses 190 ans
- 2015** Changement de l'identité visuelle de la CEN,
avec un nouveau logo
- 2007** Antonio Circelli est nommé Directeur
- 1928** L'établissement bancaire célèbre ses 100 ans
- 1920** Déménagement des locaux dans l'actuel
bâtiment de la Caisse d'Épargne
- 1912** La société est constituée en coopérative
- 1828** Fondation de la Caisse d'Épargne de Nyon
par Roguin de Bons



La Caisse d'Epargne en bref en 2022



194^e

exercice

550

total
du bilan
(en millions de CHF)

1.4

bénéfice de
l'exercice
(en million de CHF)

12%

dividende

15

collaboratrices
et collaborateurs

2022, 194^e exercice de la Caisse d'Epargne de Nyon

Situation générale

L'année 2022 a vu sa population mondiale franchir le cap des 8 milliards d'êtres humains mais a également connu le retour de la guerre en Europe. Ceci a fortement remis en question les valeurs d'une mondialisation généralisée et provoqué un arrêt brutal de la prospérité. La pandémie de Covid avait déjà amené notre économie dans une nouvelle dimension, alors que la période actuelle, marquée par l'inflation, la forte hausse des taux directeurs et les incertitudes géopolitiques, a plongé les marchés dans des proportions inédites. Les obligations ont subi leur pire déroute depuis plus de 70 ans, alors que les actions et fonds immobiliers ont enregistré un recul de près de 20 %. Des baisses simultanées suffisamment rarissimes pour être soulignées.

Une lueur d'espoir est apparue récemment, la situation énergétique en Europe s'est avérée moins préoccupante que lors des dernières prévisions de septembre 2022 et les niveaux d'eau des barrages suisses sont supérieurs à la moyenne.

Dans ce paysage défavorable, le secteur financier se prépare à une année 2023 potentiellement difficile. Il faudra se tourner vers la réouverture des marchés chinois (suite au blocage dû à la politique zéro Covid) ainsi que vers le ralentissement des politiques d'interventionnisme des banques centrales pour rassurer les investisseurs et ainsi relancer une dynamique positive.

En Suisse

Les entreprises industrielles suisses n'anticipent pas de baisses drastiques de leurs activités et continuent d'embaucher, plaçant le taux de chômage du pays à des niveaux historiquement faibles. Une récession profonde devrait ainsi être évitée avec l'espoir d'un retour paisible au printemps 2024.

Le marché immobilier Suisse quant à lui est marqué par l'incertitude. Un recul du nombre de demandes et d'accords de permis de construire, couplé aux problèmes d'approvisionnement des matières premières, réduisent davantage l'offre d'objets disponibles sur le marché.

Il semble toutefois que ces événements n'aient pas inversé la dynamique des prix de l'immobilier qui poursuivent leur progression, puisque la demande est restée toujours excédentaire à l'offre. Bien que les délais de vente aient toutefois été revus à la hausse, une baisse des prix de la propriété semble très improbable.

Le taux de logements vacants en Suisse devrait passer sous la barre des 1 % soutenu en partie par un solde migratoire positif de la population. Par ailleurs, la pénurie croissante de biens en location dans les centres-villes et la hausse prévisible du taux d'intérêt de référence des loyers sont susceptibles de conduire prochainement à un relèvement des prix.

Organisation

Au 31 décembre 2022, la Caisse d'Epargne de Nyon occupait 15 collaboratrices et collaborateurs, représentant 13 personnes à temps complet, dont une apprentie de 3^e et un apprenti de 1^{ère} année (12,7 personnes à temps complet à la fin de l'exercice précédent).

Afin de répondre aux critères actuels de la Finma et ainsi s'adapter à la pratique des banques, la Direction de la Caisse d'Epargne de Nyon sera dès le 1^{er} janvier 2023 assurée par un Comité de direction présidé par M. Antonio Circelli, Directeur depuis le 1^{er} mars 2007, composé de M. Daniel Guérin, Sous-directeur, responsable crédits et gestion des risques depuis le 1^{er} août 2008 et de M. Daniel Zeltner, Sous-directeur, responsable comptabilité et services généraux depuis le 1^{er} octobre 2008.

Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué lors de sa séance du 14 décembre 2022 une analyse des risques encourus actuellement par la banque, conformément aux exigences de la Finma.



Rapport de gestion

Dans un contexte économique complexe, la somme de notre bilan s'inscrit en augmentation de 3,5 % à CHF 549,5 mios. Grâce notamment à des prêts à court terme à des collectivités, les créances à la clientèle ont bondi à CHF 48,1 mios (+ 76 %), alors que nos prêts hypothécaires ont évolué à CHF 396,8 mios (+ 3,4 %). En conséquence, les crédits à la clientèle ont totalisé CHF 444,9 mios (+ 8,2 %).

Les dépôts de nos clients ont également progressé pour atteindre CHF 418,3 mios (+ 3 %). Ils permettent ainsi de refinancer le 94 % des crédits accordés.

La faiblesse des taux, conjuguée à l'abandon de la part de la BNS des taux d'intérêt négatifs au dernier trimestre 2022, nous a permis de réduire nos charges d'intérêt. De ce fait, notre marge brute s'est étoffée à CHF 6,5 mios (+ 9,9 %) et notre marge nette à CHF 6,1 mios (+ 14 %). La reprise de nos activités de sponsoring n'a pas affecté nos charges d'exploitation qui sont restées quasi inchangées à CHF 3,3 mios (- 0,5 %).

Cette évolution favorable a contribué à la hausse de 3,4 % du résultat opérationnel à CHF 2,7 mios et de 0,7 % du bénéfice de l'exercice à CHF 1,4 mio, ceci malgré des marchés financiers négatifs en 2022.

Au titre de la répartition du bénéfice, il sera proposé à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé à 12 % et de continuer à renforcer nos fonds propres.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble de notre clientèle pour leur fidélité, ainsi qu'à nos collaboratrices et collaborateurs pour la qualité du travail accompli.

Au nom du Conseil d'administration
et de la Direction



Jacques Ansermet
Président



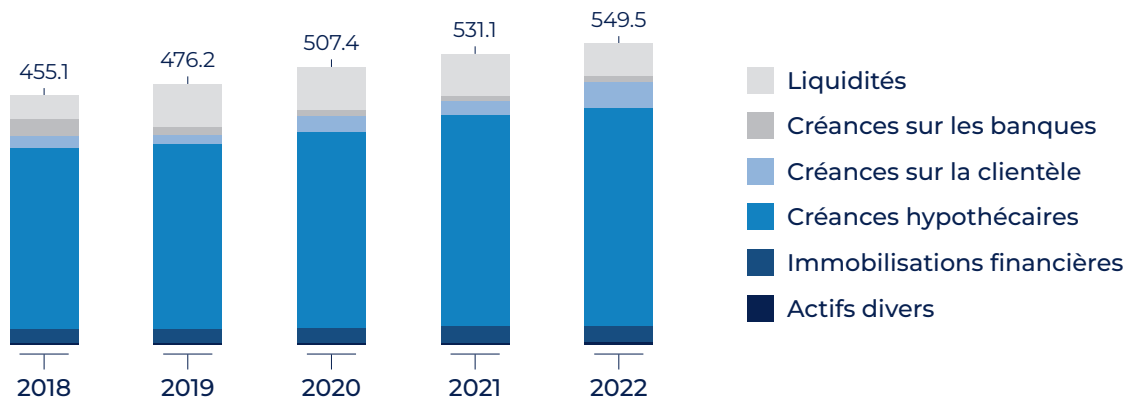
Antonio Circelli
Directeur



Chiffres clés de l'exercice 2022

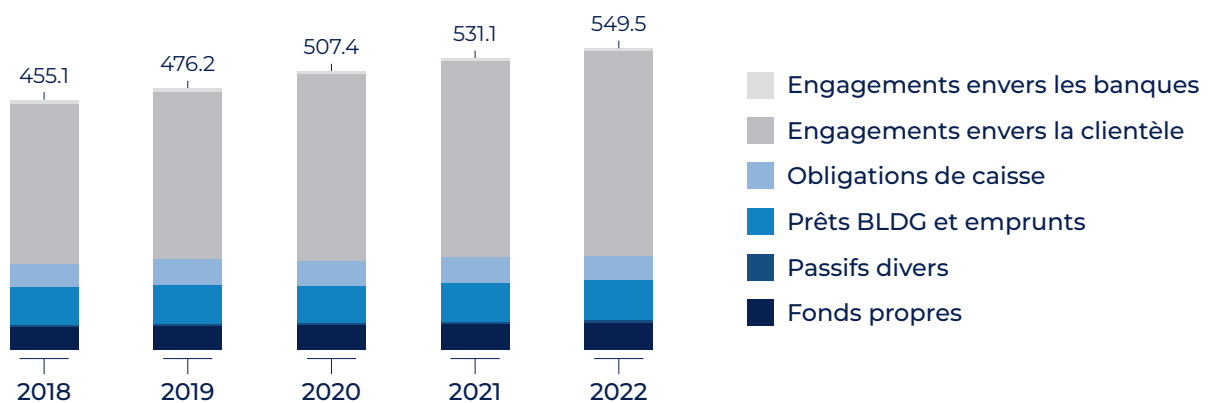
Actifs

en millions de CHF

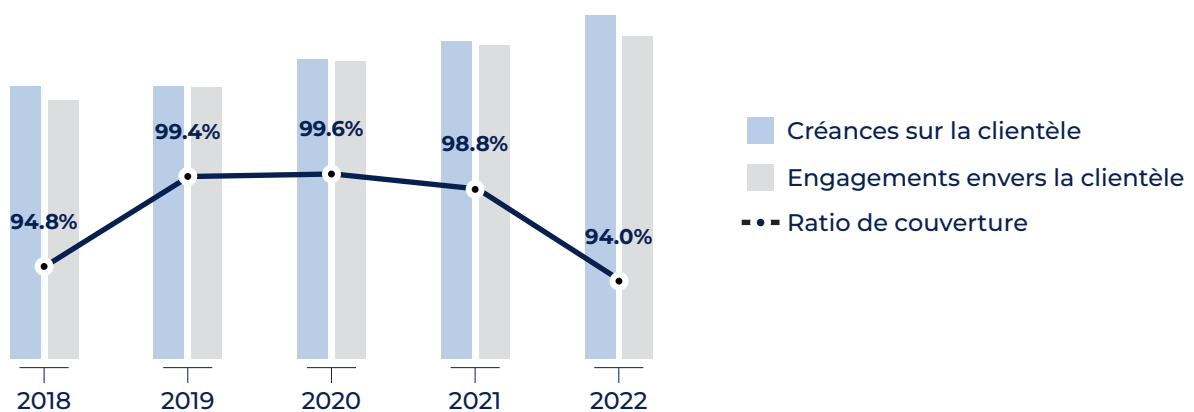


Passifs

en millions de CHF

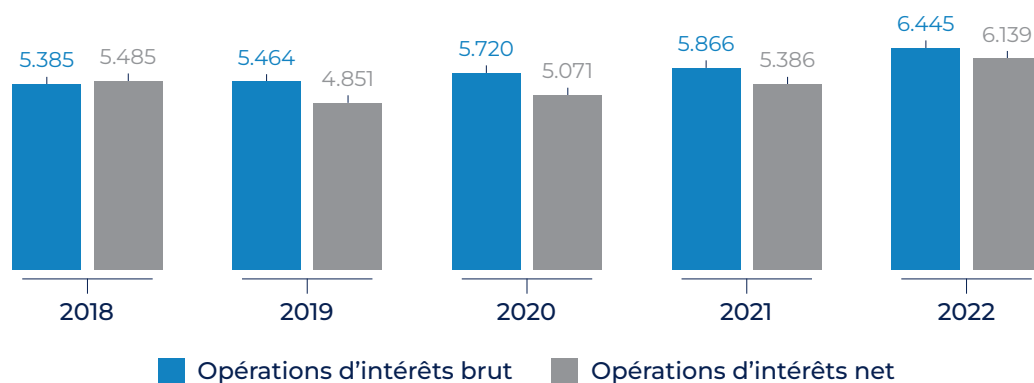


Ratio de couverture



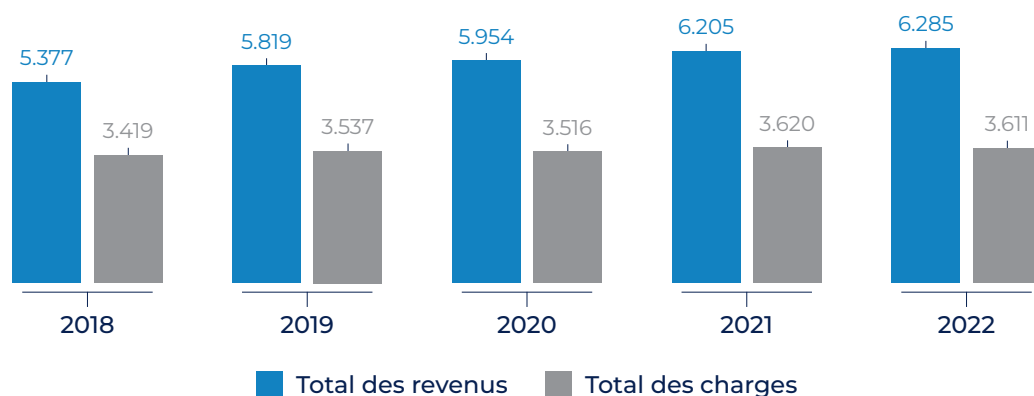
Résultat des opérations d'intérêts

en millions de CHF



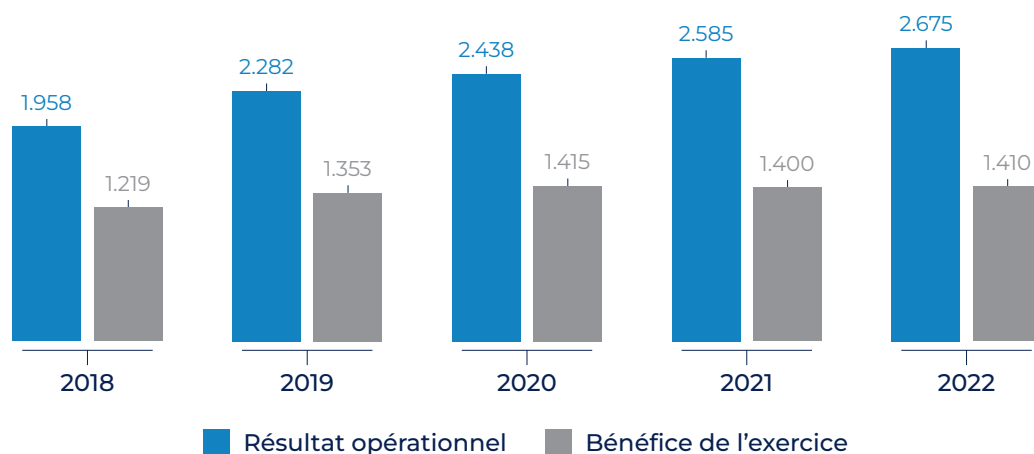
Revenus et charges

en millions de CHF



Résultat opérationnel et bénéfice de l'exercice

en millions de CHF



**À vos côtés
depuis 1828**



Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques ».

La conduite de la Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts.

Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. La Direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le Président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.



De gauche à droite :
Christophe Challande, Bérénice Guignard Nava, Jacques Ansermet, Nicolas Delachaux, Jacques-Daniel Noverraz

Jacques Ansermet *



1957, Suisse
Ingénieur civil HES, Chésereux
Entrée en fonction en 2012
Président du Conseil
d'administration depuis 2019
Échéance du mandat en 2024

Formation

Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC
Études d'ingénieur civil HES (1981).

Parcours professionnel

Entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination de E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de la Fondation Goblet
Membre du comité de l'ASHOL (hôpital de Nyon)
Membre de la Fondation du patrimoine de l'hôpital de Gilly
Président de la Fondation pour le logement des familles glandoises
Syndic de Chésereux durant 3 législatures de 1998 à 2011
Député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017
Municipal nommé par le Conseil d'Etat à Bassins (2018) et Vevey (2019).

Nicolas Delachaux *



1960, Suisse
Architecte EPFL-SIA, Nyon
Entrée en fonction en 2014
Vice-président du Conseil
d'administration depuis 2019
Échéance du mandat en 2026

Formation

CFC dessinateur en bâtiment (1980)
Diplôme d'architecte de l'École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)
Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)
Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997).

Parcours professionnel

En 1988, il crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Depuis 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. Dès 2008, après le départ de B. Boujol, Denis Glatz puis en 2019 Joao-Paulo Magalhaes deviennent associés du bureau Glatz-Delachaux architectes associés.

Autres activités et groupements d'intérêt

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission du patrimoine culturel immobilier de l'Etat de Vaud (CPCI), commission technique de Patrimoine Suisse Vaud
Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques
Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monuments et Sites depuis 2008.

Jacques-Daniel Noverraz *



1974, Suisse
Notaire
Entrée en fonction en 2014
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2026

Formation

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001
Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005.

Parcours professionnel

Au terme de ses études de droit, il effectue des stages au sein des Études de Me Eric Châtelain, Pully (2005- 2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Étude Burnier & Noverraz, puis, de 2013 à 2022 de l'Étude DBCN notaires, à Nyon.
En janvier 2023, il ouvre sa propre Étude.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Notariat Vaud
Vice-président de l'Association des notaires vaudois.

Bérénice Guignard Nava *



1973, Suisse
Juriste, conseillère senior
en planification fiscale et
patrimoniale, Genève
Entrée en fonction en 2019
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2023

Formation

Études de droit – Université de Genève (1998)
Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate Practitioners)
Swiss Advanced Certificate in Trust Management – STEP 2009.

Parcours professionnel

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle débute sa carrière professionnelle à la Banque Barclays. Après avoir complété sa formation à l'aide des diplômes STEP et du Swiss Advanced Certificate in Trust Management, elle entre à l'UBS dans un rôle de conseil à la clientèle en planification patrimoniale, puis rejoint Ardel Trust Company SA en tant que responsable du développement des affaires, poste qu'elle quitte en 2014 pour poursuivre une carrière de conseillère indépendante.
Le 1^{er} novembre 2018, elle rejoint la société APEX International Consulting SA, Genève, en tant que conseillère senior en planification fiscale et patrimoniale.
Puis depuis 2023, elle occupe la fonction de responsable du développement des affaires et du conseil à la clientèle auprès de la société Ace International, Genève.

Christophe Challande *



1966, Suisse
Entrepreneur, Nyon
Entrée en fonction en 2021
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2025

Formation

CFC employé de commerce (1985)
Formation Institut Suisse pour la formation des
cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004).

Parcours professionnel

Entre en 1986 dans l'entreprise familiale Challande
& Fils SA, Nyon, en tant qu'employé de commerce,
il en prend la direction dans les années 1990 et en
devient propriétaire en 1998.
Administrateur Président des sociétés Challande
& Fils Holding Sàrl, Challande Environnement -
CHN Transports SA, Challande Immobilier Sàrl,
Sotridec SA, à Nyon.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de l'Association Suisse des Marchands de
Matériaux section romande
Municipal Commune de Duillier depuis 2011.

** Respectent les critères d'indépendance selon les
cm 17 ss de la Circ.-FINMA 2017/01*



Direction

La Direction est composée de deux membres. La gestion de l'ensemble de la société et la représentation à l'égard des tiers sont confiées au Directeur nommé par le Conseil d'administration.

La Direction est responsable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.



Antonio Circelli



1966, Suisse
Entrée en fonction en 2007
Directeur de la Banque

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1985)
Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995).

Parcours professionnel

Au terme de son apprentissage, il devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back-office bourse et assistant à la gestion de fortune.

À son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. Courant 1996, il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon

Membre de la Fondation pour le logement des familles glandoises.

Daniel Guérin



1967, Suisse
Entrée en fonction en 2008
Sous-directeur
Responsable du service des crédits

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1987)
Certificat fédéral EPCL supérieur (1987).

Parcours professionnel

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, il évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1^{er} août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits.

Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 727 ss CO.

L'Assemblée générale du 27 avril 2022 a désigné **BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2022, sous la responsabilité de **M. Patrick Cattin**, expert-comptable diplômé, qui a accepté cette fonction.



Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 2017/01 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**, Le Mont-sur-Lausanne,

sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **Mme Annunziata Viret**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.

The image shows the exterior of a building with a light orange facade. There are three windows on the upper floor with white shutters and small balconies. Below them, the name "CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON" is written in large, white, sans-serif capital letters. On the ground floor, there are three arched windows. The left and right windows contain blue ATMs. In the foreground, there are out-of-focus flowers in shades of pink, yellow, and orange.

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Bilans et comptes 2022

Bilans

Actifs	Annexe	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Liquidités		58 438 316.53	76 250 921.32
Créances sur les banques		10 120 003.59	8 714 302.15
Créances sur la clientèle	8	48 128 359.05	27 344 261.35
Créances hypothécaires	8	396 788 292.18	383 900 856.90
Opérations de négoce	9	2 014 984.50	1 158 220.00
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	1 625 109.07	50 476.35
Immobilisations financières	11	29 979 173.72	31 338 568.29
Comptes de régularisation		412 606.23	291 429.88
Participations	12	484 748.06	398 538.86
Immobilisations corporelles	13	1 362 210.00	1 456 585.00
Autres actifs	14	179 941.45	187 185.82
Total des actifs		549 533 744.38	531 091 345.92
<hr/>			
Total des créances de rang subordonné		5 179 000.00	5 428 500.00
<hr/>			
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
<hr/>			

Passifs

	Annexe	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Engagements envers les banques		4 580 000.00	4 200 000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		374 331 368.77	357 433 769.69
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	1 390.86	95 875.70
Obligations de caisse		43 939 000.00	48 783 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	72 600 000.00	70 300 000.00
Comptes de régularisation		745 276.95	779 217.60
Autres passifs	14	1 760 699.44	189 420.88
Provisions	19	2 100 000.00	2 000 000.00
Réserve pour risques bancaires généraux	19	10 200 000.00	9 300 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 500 000.00	5 400 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		31 100 000.00	29 900 000.00
Bénéfice reporté		66 062.05	109 846.58
Bénéfice de l'exercice		1 409 946.31	1 400 215.47
Total des passifs		549 533 744.38	531 091 345.92

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8, 23	68 345.20	4 155.00
Engagements irrévocables	8	12 300 650.00	12 995 650.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	407 680.00	370 720.00

Compte de résultat

	Annexe	2022 CHF	2021 CHF
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes		6 679 288.00	6 432 990.47
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		72 543.45	35 011.85
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		958 880.49	882 049.42
Charges d'intérêts		-1 266 064.38	-1 483 931.60
Résultat brut des opérations d'intérêts		6 444 647.56	5 866 120.14
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 305 629.57	- 480 449.35
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		6 139 017.99	5 385 670.79
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		33 231.97	35 763.31
Produit des commissions sur les opérations de crédit		26 600.00	28 300.00
Produit des commissions sur les autres prestations de service		356 265.57	363 438.03
Charges de commissions		- 75 866.52	- 106 971.93
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		340 231.02	320 529.41
Résultat des opérations de négoce	24	-234 774.05	315 647.53
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		579 106.89	441 698.96
Produit des participations		14 564.00	14 564.00
Résultat des immeubles		44 050.70	41 353.85
Autres produits ordinaires		2.60	308.75
Autres charges ordinaires		-596 731.83	-314 800.84
Sous-total Autres résultats ordinaires		40 992.36	183 124.72
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	25	-2 034 859.90	-2 121 896.80
Autres charges d'exploitation	26	-1 254 285.66	-1 184 715.23
Sous-total Charges d'exploitation		-3 289 145.56	-3 306 612.03
Report		2 996 321.76	2 898 360.42

	Annexe	2022 CHF	2021 CHF
Report		2 996 321.76	2 898 360.42
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		- 221 345.95	- 212 992.35
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		- 100 244.40	- 100 000.00
Résultat opérationnel		2 674 731.41	2 585 368.07
Produits extraordinaires	27	11 639.35	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	- 900 000.00	- 900 000.00
Impôts	28	- 376 424.45	- 285 152.60
Bénéfice de l'exercice		1 409 946.31	1 400 215.47

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan		2022 CHF	2021 CHF
Bénéfice de l'exercice		1 409 946.31	1 400 215.47
Bénéfice reporté		66 062.05	109 846.58
Bénéfice au bilan		1 476 008.36	1 510 062.05

Répartition du bénéfice (2021) et proposition de répartition du bénéfice (2022)			
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		1 200 000.00	1 200 000.00
Distribution sur le capital social			
- Dividende statutaire 5 %		60 000.00	60 000.00
- Dividende supplémentaire 7 % (7 %)		84 000.00	84 000.00
Bénéfice reporté		32 008.36	66 062.05

État des capitaux propres

(en CHF 1 000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2022	1 200	-	5 400	9 300	30 010	-	1 400	47 310
Répartition du bénéfice 2021								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	- 100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	1 200	-	- 1 200	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	- 144	- 144
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	- 44	-	44	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	900	-	-	-	900
Bénéfice 2022	-	-	-	-	-	-	1 410	1 410
Capitaux propres au 31.12.2022	1 200	-	5 500	10 200	31 166	-	1 410	49 476

Régionale et formatrice



**Partage,
rigueur et
persévérance...**





des notions
encouragées
par votre CEN

Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités

La Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang. La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune. Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

Externalisation d'activités (outsourcing)

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/03, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Opérations au bilan

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 76 % du total du bilan (exercice précédent 76 %).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 81 % du total du bilan au 31 décembre 2022 (exercice précédent 77 %). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

Opérations de commissions et de prestations de service

La majeure partie des opérations de commissions et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'OEPC-FINMA, ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la Circ.-FINMA 2020/01.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation. Les postes du bilan sont évalués individuellement.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

Traitement des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2022	2021
	Cours de clôture	Cours de clôture
USD	0.9240	0.9120
EUR	0.9850	1.0330
GBP	1.1120	1.2295

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne seront pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant être égales à zéro au niveau de l'ensemble de la Banque.

A cet effet, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises à hauteur de 0,5 % du montant total des créances hypothécaires, 2,5 % des avances gagées et 5,0 % des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle («accrual method»). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques «Autres actifs» et «Autres passifs».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une

réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Participations

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

- Immeubles 50 ans
- Autres 5 ans.

La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque. La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut

être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

Impôts

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéficiaire courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Engagements de prévoyance

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

3. Gestion des risques

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan – activité principale de la CEN – peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

3.1 Risques de crédit

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en oeuvre en vue de maîtriser le risque de crédit.

A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;
- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit ;
- la documentation des données relatives au client ;

- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires ;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit ;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires. Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

3.2 Risques de variation des taux d'intérêt

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénarios de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégrité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarios de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarios de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarios définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

3.3 Autres risques de marché

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.

3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en oeuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarios extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

3.5 Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept-cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre. Le risque pandémie (Covid-19) en fait partie.

La Direction développe ce concept-cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en oeuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers

que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

Mesures de continuité de l'activité

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe (y compris en cas de pandémie) fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1 Crédits hypothécaires

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlées. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

4.2 Crédits sans couverture

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;
- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées. De manière générale, la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque. Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors

d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.



5. Evaluation des sûretés de crédit

Crédits hypothécaires

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Utilisation de la comptabilité de couverture

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

Type d'opérations de base et de couverture

Les opérations de base:

- Créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture:

- Swaps de taux d'intérêts.

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2022 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.



8. Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			Total
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	2 353	2 151	45 522	50 026
- dont créances sur corporations de droit public	-	-	31 347	31 347
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	351 584	-	-	351 584
immeubles agricoles	7 533	-	-	7 533
immeubles commerciaux	34 157	-	-	34 157
immeubles artisanaux et industriels	1 800	-	-	1 800
autres	5 567	-	-	5 567
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2022	402 994	2 151	45 522	450 667
Total au 31.12.2021	389 611	2 177	24 902	416 690
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2022	399 129	2 119	43 669	444 917
Total au 31.12.2021	385 864	2 153	23 228	411 245
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	64	4	68
Engagements irrévocables	10 143	-	2 158	12 301
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	408	-	408
Total hors bilan				
Total au 31.12.2022	10 143	472	2 162	12 777
Total au 31.12.2021	10 921	371	2 079	13 371
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Total au 31.12.2022	8 898	5 835	3 063	3 063
Total au 31.12.2021	8 812	5 875	2 937	2 937

9. Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs		
Opérations de négoce		
Titres de participation	2 015	1 158
Total des opérations de négoce	2 015	1 158
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

10. Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		Volume des contrats
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	
Instruments de taux au 31.12.2022			
Swaps	1 625	2	17 563
Total avant prise en compte des contrats de netting	1 625	2	17 563
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	1 625	2	17 563
Total après prise en compte des contrats de netting	1 625	2	17 563
Situation au 31.12.2021	50	96	19 312

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

11. Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Titres de créance	11 519	11 393	10 805	11 544
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	11 519	11 393	10 805	11 544
Titres de participation	18 413	19 899	19 029	21 758
Métaux précieux	47	47	87	86
Immeubles	-	-	-	-
Total	29 979	31 339	29 921	33 388
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrêmement spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeur comptable des titres de créance	300	1 400	5 255	4 004	-	-	560

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

12. Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2021	2022						Valeur de marché
				Change-ments d'affectation	Investis-tements	Désinves-tissements	Amortis-tements	Adaptations de valeur	Valeur comptable 31.12.2022	
Participations										
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans valeur boursière	399	-	399	-	86	-	-	-	485	-
Total des participations	399	-	399	-	86	-	-	-	485	-

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2022.

13. Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés 31.12.2021	Valeur comptable 31.12.2021	2022					Valeur comptable 31.12.2022
				Change-ments d'affectation	Investis- sements	Désinves- tissements	Amortis- sements	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 130	1 259	871	-	-	-	43	-	828
Autres immeubles	527	291	236	-	-	-	12	-	224
Autres immobilisations corporelles	7 206	6 856	350	-	126	-	166	-	310
Total des immobilisations corporelles	9 863	8 406	1 457	-	126	-	221	-	1 362

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2022 (aucun en 2021).

14. Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de compensation	-	27	1 620	-
Impôts indirects	170	156	134	184
Coupons et titres non encaissés	-	-	-	-
Actifs et passifs divers	10	4	7	5
Total des autres actifs et autres passifs	180	187	1 761	189

15. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	125 957	72 600	140 327	70 300

16. Institutions de prévoyance

Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 14 assurés actifs et 3 rentiers en font partie (année précédente 14 et 2).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Epargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2022	31.12.2021
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	130	130

17. Situation économique des institutions de prévoyance

17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant:

	31.12.2022 en %	31.12.2021 en %
Collective de Prévoyance Copré, Carouge	102.10 (non audité)	113.24

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent / insuffisance de couverture au		Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport au	Cotisation payées	Charges de prévoyance dans les charges personnel	
	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021			2022	31.12.2022
Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	-	-	-	-	-	50	50	75

17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	31.12.2022			Montant net 31.12.2021	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		31.12.2022	31.12.2021
Instituts de prévoyance	200	-	200	200	-	50

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renonciations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 0.-- pour l'année 2022.

18. Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	31.12.2022	31.12.2021
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire	72 600	70 300
Total des emprunts	72 600	70 300
Taux moyen	0.609 %	0.529 %

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
586	2 000	1.550%	2014	2023
576	3 100	1.175%	2013	2023
609	4 500	0.175%	2015	2023
564	3 000	1.425%	2012	2024
596	2 000	1.050%	2014	2024
600	3 000	0.800%	2015	2024
591	3 500	1.425%	2014	2024
603	2 000	0.675%	2018	2025
618	2 500	0.425%	2015	2025
680	2 000	0.050%	2019	2026
657	3 000	0.300%	2017	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
654	2 000	0.300%	2018	2026
682	4 000	0.050%	2019	2027
566	3 000	1.550%	2012	2027
666	3 000	0.425%	2019	2027
605	2 000	0.550%	2018	2028
688	3 000	0.175%	2020	2028
627	3 000	0.175%	2016	2028
672	3 000	0.175%	2019	2029
671	2 000	0.300%	2020	2030
700	4 000	0.175%	2021	2031
701	3 000	0.175%	2021	2031
706	3 000	0.175%	2021	2031
718	3 000	1.425%	2022	2032
599	2 000	1.425%	2022	2032
Total	72 600			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu. Aucun emprunt n'est subordonné.

19. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2021	2022					Etat au 31.12.2022	
		Utilisations conformes à leur but	Modifica- tions de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvre- ments	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat		Dissolutions au profit du compte de résultat
Autres provisions	2 000	-	-	-	-	100	-	2 100
Total des provisions	2 000	-	-	-	-	100	-	2 100
Réserve pour risques bancaires généraux	9 300	-	-	-	-	900	-	10 200
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	5 445	-	-	-	-	316	- 11	5 750
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	2 937	-	-	-	-	137	- 11	3 063
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	2 508	-	-	-	-	179	-	2 687

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

20. Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur nomi- nale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nomi- nale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social	1 200	2 400	1 200	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.-- en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2022	31.12.2021
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserve légale facultative du bénéfice non distribuable	-	-
Total des réserves facultatives ou légales non distribuables	600	600

21. Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Affaires des organes	9 378	7 694	1 472	986

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la Banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Les limites octroyées aux organes s'élèvent à CHF 11.101 mios au 31 décembre 2022 (CHF 7.871 mios au 31 décembre 2021).

22. Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	58 438	-	-	-	-	-	-	58 438
Créances sur les banques	7 102	3 018	-	-	-	-	-	10 120
Créances sur la clientèle	12	3 796	20 423	16 195	6 016	1 687	-	48 129
Créances hypothécaires	83	12 282	24 116	43 629	166 628	150 050	-	396 788
Opérations de négoce	2 015	-	-	-	-	-	-	2 015
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1 625	-	-	-	-	-	-	1 625
Immobilisations financières	15 525	-	250	3 944	8 810	1 450	-	29 979
Total 31.12.2022	84 800	19 096	44 789	63 768	181 454	153 187	-	547 094
Total 31.12.2021	100 300	24 840	41 393	44 713	158 116	159 395	-	528 757
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	1 580	3 000	-	-	-	-	-	4 580
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	74 110	300 221	-	-	-	-	-	374 331
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2	-	-	-	-	-	-	2
Obligations de caisse	-	-	1 273	9 137	21 122	12 407	-	43 939
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	2 000	7 600	35 000	28 000	-	72 600
Total 31.12.2022	75 692	303 221	3 273	16 737	56 122	40 407	-	495 452
Total 31.12.2021	71 780	289 950	1 170	10 172	61 083	46 658	-	480 813

23. Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	31.12.2022	31.12.2021
Garanties irrévocables	68	4
Total des engagements conditionnels	68	4

24. Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

Répartition selon le type d'opération

	2022	2021
Opérations sur devises	117	125
Opérations de change	92	85
Opérations sur titres	- 444	106
Total du résultat des opérations de négoce	- 235	316
<i>- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	-	-

Répartition selon les secteurs d'activité

	2022	2021
Gestion du bilan	- 372	169
Opérations avec la clientèle	137	147
Total du résultat des opérations de négoce	- 235	316

25. Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	2022	2021
Appointements, salaires et gratifications	1 603	1 631
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	209	292
Autres prestations sociales	170	162
Autres charges de personnel	53	37
Total des charges de personnel	2 035	2 122

26. Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	2022	2021
Coût des locaux, entretien, chauffage	90	91
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	418	420
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	19	17
Honoraires de la société d'audit	84	86
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	81	83
- dont pour d'autres prestations de service	3	3
Autres charges d'exploitation	643	571
Total des autres charges d'exploitation	1 254	1 185

27. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 0.9 mio en 2022 (CHF 0.9 mio en 2021) par le débit du compte «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

28. Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	2022	2021
Charges pour impôts courants	377	285
Total des impôts	377	285
Taux d'imposition moyen pondéré utilisé, sur la base du résultat opérationnel	14.1 %	11.0 %

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.

Votre banque au cœur de Nyon



Rapport de révision



Tél. 022 322 24 24
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative, Nyon

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative (la Banque), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 18 à 44) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 mars 2023

BDO SA



Patrick Cattin
Expert-réviser agréé
Auditeur responsable



Maëva Evrard
Experte-réviser agréée



Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

Exigences en matière de fonds propres (en CHF 1 000)

(Réf. Circ.-FINMA 2016/01 «Publication - banques»). La Banque participe au régime des petites banques. Par conséquent, la publication se limite aux chiffres-clés essentiels définis par la FINMA.

	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres pris en compte		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	49 332	47 166
2 Fonds propres de base (T1)	49 332	47 166
3 Fonds propres totaux	49 332	47 166
Exigences minimales de fonds propres		
4a	44 946	43 525
Ratio de levier simplifié		
13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan	561 826	544 063
14b Ratio de levier simplifié	8.78 %	8.67 %
Liquidity Coverage Ratio		
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 1^{er} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	77 235	81 869
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	36 282	28 211
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	212.87 %	290.20 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 2^{ème} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	71 901	86 527
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	36 964	31 844
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	194.51 %	271.72 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 3^{ème} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	70 404	83 553
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	32 367	31 720
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	217.52 %	263.41 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 4^{ème} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	65 225	82 915
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	35 779	34 842
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	182.30 %	237.98 %

Rencontre avec Flavie Capozzi

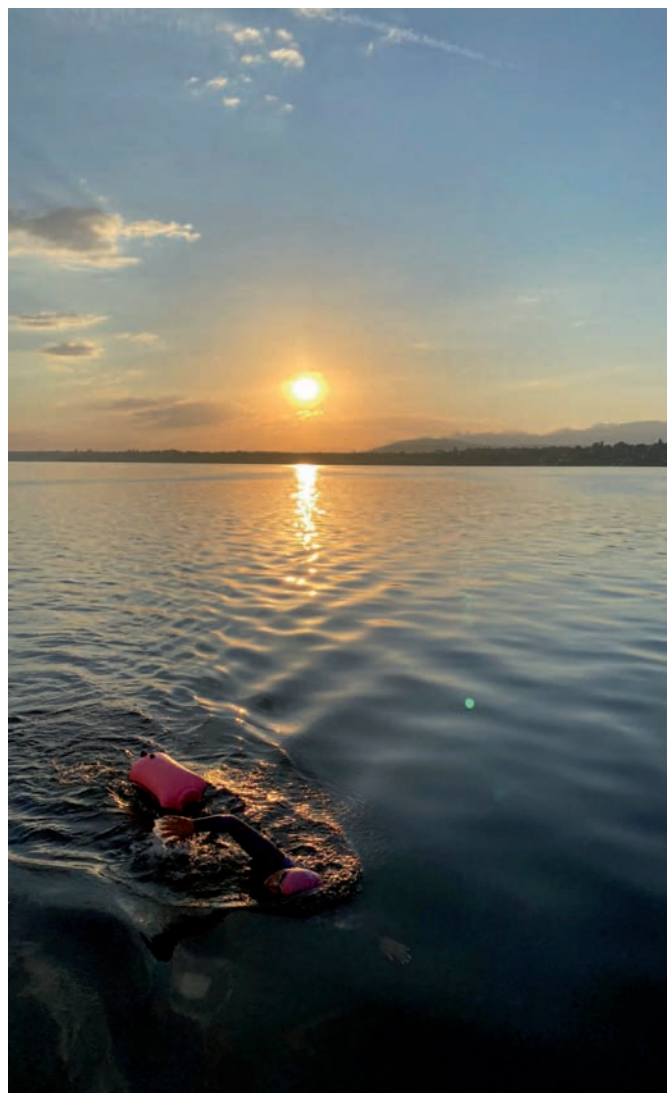
Après deux années de préparation, Flavie Capozzi entame en juillet 2022, la traversée aller-retour du lac Léman dans sa longueur. Cet exploit sportif a permis à la jeune glandoise de 25 ans de récolter CHF 48'000.- de dons, qu'elle a reversés sous forme de chèque à l'association Morija. La Caisse d'Épargne de Nyon est fière d'être associée à cette performance en tant que banque de confiance de cette nageuse au grand cœur.

Flavie, quelle a été ta motivation pour relever un tel défi ?

Dans la vie de tous les jours, je suis quelqu'un qui adore repousser ses limites. Je me suis ainsi dit « pourquoi ne pas tenter ». Cette idée m'est venue lorsque j'étais petite. Je pratiquais beaucoup de sport, notamment le triathlon, et j'avais traversé le lac Léman en largeur, de Nernier à Nyon, soit 5 kilomètres. J'avais fait part à mon papa de mon souhait de traverser un jour le lac Léman à la nage.

À un moment donné de ma vie, je me suis dit qu'il était temps de me fixer cet objectif-là. C'est comme cela que je fonctionne au quotidien. Quand il n'y a pas de défi ni d'objectif à atteindre, je m'ennuie un peu. C'était le bon moment, d'autant plus que j'adore le sport et que c'est un secteur dans lequel je travaille.* Je suis donc rentrée à la maison et j'ai lancé à mon papa « je suis prête à le faire ! ». Il m'a tout de suite soutenue et les choses sont parties comme ça, sur un coup de tête.

**Flavie est professeure de natation et a ouvert son école de natation en janvier 2022, à Bassins. (www.addict-natation.ch)*



Comment t'es-tu préparée pour réaliser cet exploit ?

Pour réaliser la traversée aller-retour dans la longueur, il a fallu deux années de préparation. J'avais 2 à 3 entraînements physiques par semaine, 4 à 5 en piscine, et de grandes sorties sur le lac durant les week-ends estivaux. À côté de cela, j'avais aussi de la physio, des rendez-vous chez ma nutritionniste, le médecin et le masseur. En somme, toute une équipe pour me préparer et m'accompagner au mieux dans cette aventure.

Comment travaille-t-on la partie mentale ?

Je n'ai pas eu de coach qui m'a aidée à travailler mentalement. Ayant déjà un fort caractère, j'arrive à me motiver toute seule. Cela s'est donc fait naturellement. Avec les entraînements, ce n'était pas toujours évident. Quand je devais nager 12 heures après une journée de travail en pleine nuit, il fallait tenir. Ma force mentale s'est encore accentuée dans ces moments difficiles.

C'est aussi un travail d'équipe ?

Toute seule, je n'aurais jamais pu accomplir toutes ces choses. Le noyau principal de cette aventure a été mon papa, qui a joué un rôle très important, en gérant notamment toute la partie administrative, dont je ne pouvais m'occuper en raison des entraînements. Il est aussi allé chercher les sponsors, en s'occupant également des finances.

Il y avait aussi toute une équipe qui m'a accompagnée pour ma préparation physique et émotionnelle. Tout s'est construit dans un cercle familial et familial, en pleine confiance. Grâce la réunion de ces compétences, j'ai réussi, ou plutôt, nous avons réussi, à accomplir ces « exploits ». On a tous pris du plaisir et passé des moments inoubliables, très forts. Nous formons une équipe très soudée.

Comment est né le partenariat avec la CEN ?

Mes parents étaient déjà à la Caisse d'Épargne de Nyon, et j'y avais aussi un compte. Nous souhaitions travailler de manière locale, avec une structure à taille humaine. Étant donné que j'avais déjà mes repères à la CEN, nous leur avons proposé le projet et ils ont été tout de suite partants. L'aventure a ainsi démarré. Ils m'ont soutenue lors de ma première traversée du Léman en 2019 puis sur ce deuxième projet. Ils ont aussi été favorables à l'ouverture de mon école de natation. Cela a créé un lien fort. La CEN m'a soutenue sur la durée. Nous sommes deux acteurs de la région, et c'est important pour moi de travailler en confiance, avec des gens que je connais, avec qui je peux partager les mêmes valeurs.



Au-delà de cette performance, tu soutiens également une association ?

Oui, l'association Morija qui a pour but de construire des puits dans des villages africains où l'eau courante n'est pas accessible, principalement au Burkina Faso. Notre volonté est d'aider à la construction de puits, pour que les enfants et les familles puissent avoir accès à l'eau potable dans leur village, sans devoir marcher des kilomètres. (www.morija.org)



Au quotidien, te lances-tu également des défis ?

Aujourd'hui, j'ai 25 ans et j'ai ouvert ma société. J'ai toujours fait les choses très vite. Je pense donc que mon caractère vient de mes parents et de l'éducation que j'ai reçue pour devenir autonome. Parfois, je suis dure envers moi-même. Étant une vraie pile électrique, je veux faire plein de choses. Mais, il faut aussi penser à sa santé et au repos. Entre la gestion de ma société et les entraînements, ce n'est pas toujours évident à gérer, mais cela me permet de faire de belles choses. Je sais que même s'il y a des obstacles, je peux aller de l'avant.

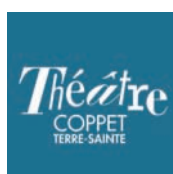
As-tu déjà une idée de ton prochain challenge ?

Je me rends compte que les entraînements, l'adrénaline et les moments difficiles me manquent, car cela me permet d'avancer. C'est important pour ma vie. Les rencontres, les gens qui me soutiennent et le partage sont des choses qui me manquent également. Je pense donc que je reviendrai avec un projet, mais pas tout de suite. Ces prochains temps, je vais privilégier ma vie de famille, car j'ai consenti à beaucoup de sacrifices. Puis on verra où cela me mène, nous mène...

L'interview complète est à retrouver sur le site de la CEN : www.cen.ch/actu_flavie-capozzi.html

Soutien aux manifestations et sociétés locales

En tant qu'acteur économique régional, la Caisse d'Epargne de Nyon apporte chaque année son soutien à des associations et manifestations culturelles, sportives et sociales du district de Nyon. La CEN met un point d'honneur à encourager les notions de partage et de persévérance. Ils ont pu compter sur votre banque durant 2022 !



Impressum

Conception et réalisation: RELAIS COM / www.relaiscom.ch

Photographies: RELAIS COM, Joao-Images / www.joao-images.com, ADN Michel Perret



cen.ch

Caisse d'Epargne de Nyon
Rue St-Jean 11 • CP 1091 • 1260 Nyon
T. 022 994 77 77 • info@cen.ch

**Régionale
et fière de l'être**